

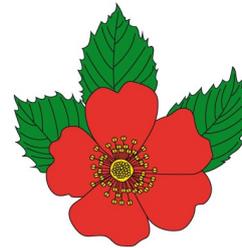
Société botanique de France

Muséum National d'Histoire Naturelle,
45 rue Cuvier (CP39), 75005 Paris

Reconnue d'Utilité Publique le 17 août 1875

Arup 75.000.0408

N° SIRET 78428717900013



**Société botanique
de France**

Note sur l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre

La Société botanique de France a pris connaissance du rapport Mathiot sur la réforme du lycée. Elle salue une volonté de renouveler la forme de l'enseignement au lycée, et potentiellement de moderniser les thèmes de celui-ci. En revanche, elle s'inquiète vivement de la place minorée qu'y auront, sous réserve de validation par le Ministre, les sciences de la vie et de la Terre.

Par leurs approches intégratives et fonctionnelles du végétal, nos confrères sont sensibles à l'interface avec le monde et les ressources minérales dont le végétal est issu, et au monde animal qui utilise le végétal ou, dans certains mutualismes, l'aide à subsister et à se disperser. Cette vision globale du vivant, beaucoup d'entre nous la mettent en action dans leur vie professionnelle, non seulement en enseignement mais aussi dans des industries agroalimentaires ou des start-ups biotechnologiques, voire des structures nationales ou privées liées aux grands aménagements. Forts de cette vision économique de la discipline, ils s'inquiètent de ce qu'ils constatent comme recul de la part des enseignements liés aux sciences de la vie et de la Terre, à un moment où le message de ces disciplines est au cœur de la modernité.

Considérons par exemple les aspects liés à l'agriculture et à l'alimentation : c'est un secteur majeur de l'économie française, générateur croissant d'exportations et d'emplois, porteur d'identité culturelle, et image de qualité de vie et de savoir-faire national. Nous nous inquiétons qu'une formation insuffisante non seulement prive le citoyen de savoir gérer son alimentation et sa santé, mais aussi, plus pragmatiquement, mette en péril le potentiel d'innovation et d'emploi de ce secteur pour notre pays.

Nous vivons une période où les réseaux sociaux peuvent semer le doute et saper les fondements de notre société et de nos connaissances, par exemple sur l'évolution, mais aussi sur la sécurité alimentaire ou la confiance en la médecine. Le besoin de formation dans le domaine des sciences en général, et de la vie et de la Terre en particulier, est plus que jamais vital. Enfin, dans le contexte actuel de transition écologique, courageusement entrepris par le pays, il serait extrêmement inquiétant que le citoyen ne soit pas à même de comprendre les tenants et les aboutissants de ses choix de consommateur : les sciences de la vie et de la Terre lui donnent des clefs incontournables pour cela.

Pour toutes ces raisons, nous considérons qu'il ne saurait être possible d'affronter le XXI^e siècle sans une présence des sciences de la vie et la Terre dans le tronc commun au lycée. Leur présence dans notre quotidien et notre économie en fait des matières suffisamment universelles et fondamentales pour être enseignées de manière obligatoire. Tout autre solution nous inquiète pour l'avenir, et ne serait pas à la hauteur des enjeux d'une réforme ambitieuse des enseignements du Secondaire.

Décision adoptée par le Conseil de la SBF

le 5 février 2018,

A handwritten signature in black ink, consisting of a capital letter 'A' followed by a stylized, cursive 'Artige'.

Agnès Artige, Secrétaire Générale